



**MAIRIE  
01560 CORMOZ**

**AFFAIRES MUNICIPALES  
LISTE DES DELIBERATIONS  
Séance ordinaire 13 mai 2025  
A 20h00**

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>
2025-018	Bâtiment 2025 - Ecole - Peinture salles de classe
2025-019	Programme voirie 2025
2025-020	Matériel 2025 - rack-rampes-drapeaux
2025-021	Publicité des actes par voie électronique

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 mai 2025**

**Délibération 2025-018**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mai à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	14

**Convocation du : 6 mai 2025**

**Présents :** Mmes et Mr SCHWEITZER Nicolas, BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, PONCET Lucas, MOISSONNIER Jennifer, COMMARET Marie, JANAUDY Cyrill, PERTUIZET Pierre, FAVIER Monique et ONCUL Magali.

**Secrétaire de séance :** BEREZIAT Fanny

**Procuration :** PIZZINI Laetitia à ONCUL Magali  
GAILLARD Marie-Laure à MOISSONNIER Jennifer

**Objet :** Bâtiments 2025 – Ecole – Peinture salles de classe

M. Laurent JANAUDY présente le devis de la SARL MOIRAUD-NEVEU pour la peinture des salles de classe de l'école communale.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**ACCEPTE** le devis de la SARL MOIRAUD-NEVEU pour un montant de 11 386.00 € HT, soit 13 663.20 € TTC.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 238 « Bâtiments 2025 ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La/le secrétaire de Séance



Fanny BEREZIAT

Le Maire



Nicolas SCHWEITZER

**Certifié exécutoire**

**Reçu en Préfecture le** 15/05/2025

**Publié et Notifié le :** 17/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2025

Délibération 2025-019

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mai à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	14

**Présents :** Mmes et Mr SCHWEITZER Nicolas, BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, PONCET Lucas, MOISSONNIER Jennifer, COMMARET Marie, JANAUDY Cyrill, PERTUIZET Pierre, FAVIER Monique et ONCUL Magali.

**Secrétaire de séance :** BEREZIAT Fanny

**Procuration :** PIZZINI Laetitia à ONCUL Magali  
GAILLARD Marie-Laure à MOISSONNIER Jennifer

**Objet :** Programme voirie 2025

Monsieur Jean-Claude PRABEL, adjoint délégué, présente les offres reçues pour les travaux au titre du programme voirie 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 39 813.05 € HT, soit 47 775.66 € TTC.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 239 « Programme voirie 2025 ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La/le secrétaire de Séance



Fanny BEREZIAT

Le Maire,



Nicolas SCHWEITZER

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture le 15/05/2025

Publié et Notifié le : 17/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 mai 2025**

**Délibération 2025-020**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mai à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	14

**Convocation du : 6 mai 2025**

**Présents :** Mmes et Mr SCHWEITZER Nicolas, BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, PONCET Lucas, MOISSONNIER Jennifer, COMMARET Marie, JANAUDY Cyrill, PERTUIZET Pierre, FAVIER Monique et ONCUL Magali.

**Secrétaire de séance :** BEREZIAT Fanny

**Procuration :** PIZZINI Laetitia à ONCUL Magali  
GAILLARD Marie-Laure à MOISSONNIER Jennifer

**Objet :** Matériel 2025

M PRABEL Jean-Claude présente le devis de JBL d'un montant de 85.00 €HT soit 102.00 € TTC pour l'acquisition d'un rack de rangement de panneaux signalétiques.  
Monsieur le Maire présente les différents devis pour l'acquisition de drapeaux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise JBL d'un montant de 85.00 € HT soit 102.00 € TTC pour l'acquisition d'un rack de rangement de panneaux signalétiques.

**ACCEPTE** le devis de « Collectivités Equipements » d'un montant de 149.55 € HT soit 179.46 € TTC pour l'achat de drapeaux.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 237 « Matériel 2025 ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La/le secrétaire de Séance



Fanny BEREZIAT

Le Maire,



Nicolas SCHWEITZER

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 15/05/2025

Publié et Notifié le : 17/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**-----  
Séance du 13 mai 2025**Délibération 2025-021**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mai à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	14

**Convocation du : 6 mai 2025**

**Présents :** Mmes et Mr SCHWEITZER Nicolas, BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, PONCET Lucas, MOISSONNIER Jennifer, COMMARET Marie, JANAUDY Cyrill, PERTUIZET Pierre, FAVIER Monique et ONCUL Magali.

**Secrétaire de séance :** BEREZIAT Fanny

**Procuration :** PIZZINI Laetitia à ONCUL Magali  
GAILLARD Marie-Laure à MOISSONNIER Jennifer

**Objet : Publicité des actes par voie électronique**

- Vu** l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,
- Vu** l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
- Vu** le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le 17/05/2025

ID : 001-210101242-20250513-DCM2025\_021-DE

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 13 mai 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La/le secrétaire de Séance



Fanny BEREZIAT

Le Maire,



Nicolas SCHWEITZER

**Certifié exécutoire**

**Reçu en Préfecture le** 15/05/2025

**Publié et Notifié le :** 17/05/2025